
Présidence : Pays-Bas**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(467ème séance plénière)**

1. Date : Mardi 16 septembre 2003

Ouverture : 15 heures

Clôture : 17 h 10

2. Présidence : M. J. de Visser
M. K. Vosskuhler

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Peine de mot aux Etats-Unis d'Amérique* : Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1084/03)
- b) *Ratification du Protocole No 6 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales par l'Arménie* : Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1085/03), Suisse
- c) *Annonce d'une déclaration de l'Union européenne sur l'affaire Gongadze* : Italie-Union européenne

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU CHEF DE LA DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE EN EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, S. E. L'AMBASSADEUR DONATO CHIARINI ET DU CHEF DE LA MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A SKOPJE CHARGEE D'EVITER LE DEBORDEMENT DU CONFLIT

Chef de la délégation de la Commission européenne en ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/1081/03), Chef de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit (PC.FR/23/03/Corr.1 Restr.), Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1086/03), Canada, Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Chef de la Mission en Moldavie (PC.FR/24/03 Restr.), Représentant personnel du Président en exercice pour la Moldavie, Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1087/03), Azerbaïdjan (également au nom de la Géorgie et de l'Ukraine), Fédération de Russie, Roumanie (PC.DEL/1088/03 Restr.), Norvège, Suisse, Etats-Unis d'Amérique, Canada, Moldavie, Présidence

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE

Aucune déclaration

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Troisième Réunion du Comité contre-terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, qui doit avoir lieu à Vienne en mars 2004 : Secrétaire général (SEC.GAL/164/03 Restr.)

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Informations concernant les candidats au poste de Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (CIO.GAL/88/03/Corr.1 Restr.) : Présidence, Kirghizistan (également au nom du Kazakhstan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan) (PC.DEL/1089/03 Restr.)

4. Prochaine séance :

Jeudi 25 septembre 2003 à 10 heures, Neuer Saal